

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOU MAMMERI DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE ANIMATEUR UNIVERSITAIRE DE
NIVEAU 2**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq (2025) et le Vingt-Sept (27) du mois de Mai, s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade *Animateur Universitaire de Niveau 2*, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 105 du 10/02/2025.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA Ahmed,	Recteur (Président)
Madame BOUKAOULA Zahra,	Chef du centre (membre)
Madame HAMDANI Malia,	Correctrice (membre)
Madame BENACHOUR Siham,	Correctrice (membre)

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 105 du 10/02/2025, de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade *Animateur Universitaire de Niveau 2*, sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (*La Faculté des Sciences Sociales de l'Université d'Alger 2 Abou El Kacem Saâdallah*).

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (*01 poste ouvert*).

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscité.

adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:

TOUAT Meriem épouse ZEMIRLI 12,00

-Liste d'attente :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury :

Le Chef du centre (membre)	La Correctrice (membre)	La Correctrice (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
Madame BOUKAOU LA Zahra 	Madame HAMDANI Malia 	Madame BENACHOUR Siham 	Monsieur BOUDA Ahmed 

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.